

## FIP Avantage PME II

### Informations financières au 30/06/2024

#### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	Fonds d'Investissement de Proximité
Codes ISIN	Part A - FR0010784181
Région d'investissement	Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, PACA
Taux de réduction fiscale	25% IR
Dépositaire	CACEIS BANK
Rachats de parts	Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation
Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2024	1
Statut	Depuis le 30/06/2020 - Liquidation
Valeur d'origine de la part (nominal)	500€
Valeur liquidative au 30/06/2024 (distributions incluses)	298,18€
Performance depuis l'origine	-40,36%
Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus <sup>(1)</sup>	-20,49%

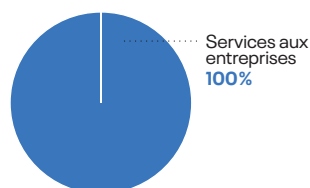
#### DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Date	Montant brut par part	Pourcentage du nominal
28/04/2017	150,00€	30%
31/10/2020	75,00€	15%

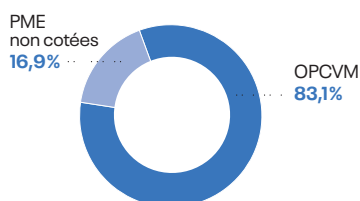
#### HORIZON D'INVESTISSEMENT



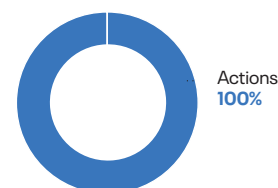
#### RÉPARTITION SECTORIELLE



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF NET



#### RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME



La performance du Fonds a vocation à évoluer eu égard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

<sup>(1)</sup> Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Nom	Activité	Région	% du Fonds <sup>(2)</sup>
Localis	Localisation de contenus multilingues	PACA	2,0%

<sup>(2)</sup> calculé sur les souscriptions initiales.

## PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

Nom	Activité	Année de sortie	Multiple réalisé
RG Groupe	Génie climatique et électrique	2014	Moins de 1x
Mediameeting	Commercialisation de programmes et technologies dédiés à la communication	2015	Entre 1,5 et 2x
Novescia	Groupe de laboratoires d'analyses de biologie médicale	2015	Entre 1,5 et 2x
Montegut	Gestion du poste client en BtoB	2015	Entre 1,5 et 2x
Soba	Conception et fabrication de bennes amovibles	2016	Moins de 1x
Groupe Oméga	EHPAD	2016	Entre 1,5 et 2x
Daram	Aménagements intérieurs	2018	Moins de 1x
Nap	Distribution de produits de diversification auprès des commerces de presse	2024	Entre 1,5 et 2x
Klarsen	Jeux marketing sur internet	2024	Moins de 1x
VIMS	Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée	2024	Entre 1,5 et 2x

## VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

		SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en €; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)									
Année de création	Grandeur constatée	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2009	VL+distributions	403,34 €	389,59 €	343,36 €	325,06 €	287,07 €	270,20 €	270,17 €	272,16 €	272,80 €	298,18 €
	Montant des frais	120,89 €	140,83 €	160,28 €	179,43 €	198,71 €	209,43 €	211,11 €	211,78 €	213,13 €	214,19 € <sup>(3)</sup>

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

- i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription;
  - le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
- ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire;
  - le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

<sup>(3)</sup> Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élèvent toutefois à 215,11 €.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2024, sur les investissements réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds enregistre depuis sa création une plus-value de 17 € par part.

En effet, ce Fonds initialement investi dans 16 PME a réalisé depuis sa création 12 cessions totales ou partielles ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value a permis de compenser les 4 défaillances survenues (secteurs du BTP et du digital principalement). Les titres restant en portefeuille ainsi que la part libre affichent une plus-value latente de 15 € par part.

La valeur liquidative est en hausse par rapport au semestre dernier. En effet, les titres de la société Vims ont été cédés en plus-value. Concomitamment à cette sortie, le Fonds a perçu plus de la moitié du prix de cession. Le solde à percevoir est étalé jusqu'à la fin de l'année 2026 et est conditionné à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux. A l'inverse, les titres du groupe côté Klarsen ont intégralement été cédés sur le marché générant une moins-value. Parallèlement, les titres de la société Localis ont été cédés partiellement générant aussi une moins-value afin de tenir compte des négociations de sortie en cours.

Le Fonds a dépassé sa durée de vie réglementaire. Il reste une société dans le portefeuille du Fonds, la société Localis, dont le processus de cession évoqué précédemment a été mené à son terme et a permis, courant juillet, la cession totale des titres détenus par le Fonds.

Toutefois, en raison du complément de prix de cession sur la société Vims, dont la perception est étalée jusqu'en fin d'année 2026, le Fonds ne pourra être dissout avant cette date.

Aucun redressement de la valeur liquidative n'est malheureusement envisagé. Toutefois, l'équipe de gestion envisage de procéder à une distribution partielle sur le quatrième trimestre 2024, à hauteur de 8 % de la valeur nominale, soit 40 € par part.

Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

# M-CAPITAL

PARIS | 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4

contact@mcapital.fr

www.mcapital.fr

N° d'agrément AMF : GP 02-028